

BREVES HEBDOMADAIRES

CHINE CONTINENTALE

BANQUE ET FINANCE ([ici](#))

Marché boursier : la CSRC vient de réviser les règles de restructuration importante des sociétés cotées, confirmant l'accélération de la réforme du marché des capitaux

Marché boursier : la CSRC autorise les investisseurs chinois à procéder à des opérations sur actions à droits de vote multiples cotées à Hong Kong

Banques : la CBIRC a restreint les règles sur les dépôts structurés

ECHANGES ET POLITIQUE COMMERCIALE ([ici](#))

OMC : nouvelle offre chinoise d'adhésion à l'Accord sur les Marchés Publics (AMP) de l'OMC
Relations États-Unis-Chine : sanctions chinoises en vue à l'encontre des États-Unis dans le cadre d'un différend ancien

Défense commerciale : mesures anti-dumping et antisubventions de la part des États-Unis vis-à-vis des fils et câbles en aluminium chinois

CLIMAT DES AFFAIRES ([ici](#))

Facilité des affaires : nouvelle progression de la Chine dans le classement Doing Business de la Banque mondiale

Environnement des affaires : le Conseil des Affaires d'Etat publie la version définitive des mesures destinées à améliorer le climat des affaires

Investissements entrants : consultation des Chambres de commerce étrangères sur les mesures de mise en œuvre de la Loi sur l'investissement étranger

INDUSTRIE ET NUMERIQUE ([ici](#))

Internet : la conférence internationale de Wuzhen sur l'internet en perte de vitesse.

Numérique : des sénateurs américains appellent les services de renseignement à enquêter sur TikTok, première application chinoise à rencontrer le succès à l'étranger.

Télécommunications : 86 000 stations de base 5G installées à travers le pays.

DEVELOPPEMENT DURABLE, ENERGIE ET TRANSPORTS ([ici](#))

Développement durable : le Président chinois XI Jinping rappelle l'engagement chinois en faveur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à horizon 2030 des Nations unies

Développement durable : l'IAGF met en lumière la protection du Fleuve jaune et de sa biodiversité

Transports : retour sur le « Programme pour construire un puissant pays des transports »

HONG KONG ET MACAO ([ici](#))

Hong Kong : nouveau plan de soutien de 255 M USD à destination des acteurs du tourisme et des transports

Croissance : les prévisions de croissance du FMI pour Hong Kong et Macao

Commerce extérieur : les exportations et importations de Hong Kong poursuivent leur contraction en septembre

BANQUE ET FINANCE

Marché boursier : la CSRC vient de réviser les règles de restructuration importante des sociétés cotées, confirmant l'accélération de la réforme du marché des capitaux

En 2016, la réforme du système d'enregistrement permettant de faciliter les IPO ayant été reportée, les sociétés cotées dont la performance s'est détériorée et risquaient d'être radiées de la cote ont fait l'objet d'une attention soutenue de spéculateurs, dans le cadre du « *back door listing* ». Ces sociétés cotées, qui dans les faits s'apparentent à des coquilles vides (« *shell company* ») permettent à une entreprise qui ne remplit pas les règles de cotation de les acquérir pour s'introduire en bourse de manière indirecte (« *Back door listing* »). Dans le but de contrôler la spéculation sur les « *shell company* », la CSRC a publié le 18 octobre une révision des règles de restructuration importante des sociétés cotées. Les principales modifications comprennent :

- i. Suppression de l'indicateur « résultat net ». Dans le but de contrôler la spéculation sur les « *shell companies* » il est précisé que les sociétés cotées (*shell companies*) faisant l'objet de l'acquisition et dont l'actif total, le chiffre d'affaires, l'actif net, le nombre des actions ou le résultat net représentent plus de 100% de la nouvelle entité sont considérées comme donnant lieu à des restructurations importantes et sont tenues de se conformer aux nouvelles règles de gestion. Actuellement, la CSRC a assoupli cette exigence en supprimant l'indicateur « résultat net », en vue de favoriser les fusions et acquisitions, notamment pour les entreprises dont le bénéfice net est faible ou même enregistrent des pertes.
- ii. Raccourcissement de la période de restructuration de 60 mois à 36 mois.
- iii. Permission donnée aux entreprises de haute technologie et de stratégies émergentes de se restructurer et d'être cotées sur le ChiNext (auparavant, la cotation après restructuration était interdite sur le ChiNext).
- iv. Autorisation de financement donnée aux restructurations.

Le 20 octobre, Li Chao, vice-président de la CSRC, a mis l'accent sur la réforme du marché des capitaux en précisant plusieurs points:

- i. Amélioration de la régulation sur le SSE STAR Market en détaillant les règles de refinancement, cotation des *spin-off* et des *red chip companies* (les entreprises chinoises inscrites hors du continent chinois, cotées à Hong Kong et contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement chinois).
- ii. Mise en œuvre du système d'enregistrement sur le ChiNext.
- iii. Amélioration de la liquidité du *New Third Board* (*OTC market* pour le transfert des actions des PME à la Bourse de Shenzhen) en assouplissant la qualification des investisseurs et le mécanisme de transactions.
- iv. Amélioration des règles de gestion sur les *private equity* afin de soutenir le financement des *start-ups*.

Marché boursier : la CSRC autorise les investisseurs chinois à procéder à des opérations sur actions à droits de vote multiples cotées à Hong Kong

Le régulateur des valeurs mobilières chinois (CSRC) a révisé le 18 octobre les règles auxquelles les investisseurs de Chine continentale étaient soumis en leur permettant pour la première fois d'acheter des actions à droits de vote multiples (*dual-class share structure*) à Hong Kong via le mécanisme des connects boursiers (*Shanghai-Hong Kong Stock Connect* et *Shenzhen-Hong Kong Stock Connect*) qui offrent un quota journalier de 42Mds RMB respectivement, leur donnant ainsi accès à certains géants



d'Internet du monde, telles que Xiaomi (216Mds HKD, +5,03% le 21 octobre) et Meituan (561Mds HKD, +4,31% le 21 octobre). Ces règles entreront en vigueur le 28 octobre.

Les sociétés dont l'actionnariat dispose de droits de vote différenciés (*dual-class share structure*) sont des sociétés ayant deux ou plusieurs catégories d'actions assorties de droits de vote différents pour chaque catégorie. Les entreprises technologiques apprécient particulièrement cette structure car elle leur permet d'accéder au capital public sans avoir à diluer le contrôle. Actuellement, ces sociétés *dual-class share structure* n'ont pas droit de cité sur les marchés boursiers de Chine continentale, à l'exception du SSE STAR Market, dont les conditions de cotation demeurent cependant assez restreintes pour les actions à droits de vote multiples.

Banques : la CBIRC a restreint les règles sur les dépôts structurés

Le régulateur des banques et des assurances chinois (CBIRC) a restreint les règles sur les dépôts structurés en élevant la barrière d'investissement à 10000RMB pour une période de réflexion à 24h, visant à réduire le coût du capital des banques. Les dépôts structurés se différencient des dépôts conventionnels, du fait que le rendement des dépôts structurés sont liés à des actifs sous-jacents, indexés sur les taux d'intérêt et le taux de change, de sorte que ceux-ci pourraient potentiellement offrir des rendements supérieurs aux dépôts conventionnels. La nouvelle réglementation considère davantage les dépôts structurés comme des produits de gestion de patrimoine. L'encours des dépôts structurés a doublé depuis la fin 2016 et s'est élevé à 10800Mds RMB (1500Mds USD) à fin septembre 2019, ce qui constitue un élément d'instabilité. Au début 2019, les dépôts structurés dont le taux d'intérêt annuel est en moyenne de plus de 4,5% se sont fortement accrus, donnant lieu à des positions créditrices financées par des positions courtes sur les effets escomptés, dont le taux d'intérêt annuel est d'environ 4,3% - 5%.

Retour au sommaire ([ici](#))

ECHANGES ET POLITIQUE COMMERCIALE

OMC : nouvelle offre chinoise d'adhésion à l'Accord sur les Marchés Publics (AMP) de l'OMC

La Chine a remis, le 21 octobre, sa sixième offre révisée d'adhésion à l'Accord sur les Marchés Publics (AMP) de l'OMC, cinq ans après sa dernière offre et douze ans après l'entame des négociations d'accession. En comparaison avec la précédente, la Chine souligne que son offre couvre sept provinces supplémentaires (pour un total de 26 provinces), et s'applique à seize entreprises d'État, dont plusieurs universités et institutions culturelles, la Poste chinoise (China Post), l'aéroport de Pékin et des filiales du *China State Railway Group* (entreprise d'État du secteur ferroviaire). L'offre s'étend en outre à certaines « entités militaires » pour des achats non-sensibles. Hors secteur militaire, l'offre chinoise comprend l'ensemble des biens, à l'exception des céréales, du sucre et du tabac (explicitement listés), 35 catégories de services ainsi que les services de construction. La Chine s'engagerait à mettre en œuvre ces engagements au plus tard deux ans après son adhésion à l'AMP. Selon le ministère chinois des Finances, la remise d'une nouvelle offre « constitue un geste majeur pour accélérer les négociations d'adhésion, qui démontre entièrement la détermination de la Chine à s'ouvrir davantage au monde extérieur et à sauvegarder le système commercial multilatéral ». Pour rappel, l'accélération des négociations d'adhésion de la Chine à l'Accord sur les Marchés Publics de l'OMC constituait l'une des promesses formulées par Xi Jinping à l'occasion du Forum de Bo'ao, en avril 2019.

[Lire la dépêche de l'agence Xinhua](#)

Relations États-Unis-Chine : sanctions chinoises en vue à l'encontre des États-Unis dans le cadre d'un différend ancien

La Chine a diffusé une communication auprès de l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC, le 17 octobre, dans laquelle elle manifeste son intention d'imposer des droits de douane supplémentaires sur une liste de produits américains représentant 2,4 Mds USD d'importations, suite à l'absence de mise en conformité des États-Unis vis-à-vis d'une décision ancienne de l'OMC. La liste détaillée des produits visés sera présentée à l'occasion de la prochaine réunion de l'ORD, le 28 octobre : les États-Unis pourront s'y opposer, ce qui entraînerait un délai supplémentaire. En mars 2018, l'Organe de règlement des différends de l'OMC avait publié une décision établissant la non-conformité partielle des États-Unis par rapport à une décision de l'OMC de 2014 visant les droits compensatoires américains imposés à 17 catégories d'exportations de produits chinois (panneaux solaires, éoliennes, tubes métalliques etc.), en réponse à une plainte chinoise en date de 2012. L'OMC a jugé, dans cette décision de 2014, que les États-Unis n'avaient pas utilisé les méthodes de calcul adéquates pour évaluer les subventions accordées par la Chine à ses entreprises publiques exportatrices, en contravention des règles de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires.

[Consulter les détails du différend](#)

Défense commerciale : mesures anti-dumping et antisubventions de la part des États-Unis vis-à-vis des fils et câbles en aluminium chinois

Le département américain du Commerce (DoC) a annoncé, le 22 octobre, l'imposition de droits antidumping et antisubventions définitifs à l'importation de fils et câbles en aluminium chinois. Les pénalités antidumping varieront entre 58 % et 63 %, tandis que les droits antisubventions oscilleront entre 33 % et 165 %. Ces mesures doivent encore être validées par l'*International Trade Commission*,



avant le 2 décembre prochain. Les importations américaines de fils et câbles en acier chinois ont représenté un montant de 155 MUSD en 2018.

[Lire la décision du département du Commerce](#)

Retour au sommaire ([ici](#))

CLIMAT DES AFFAIRES

Facilité des affaires : nouvelle progression de la Chine dans le classement *Doing Business* de la Banque mondiale

La Chine a atteint la 31^e place dans le classement annuel *Doing Business* de la Banque mondiale, une progression de 15 rangs par rapport à l'année dernière (46^e) et de 47 rangs par rapport à 2018 (78^e). Dans son rapport publié le 23 octobre, la Banque mondiale souligne en particulier les progrès de la Chine sur huit des dix critères pris en compte dans l'élaboration de l'indice : en matière de règles régissant la création d'entreprises, l'obtention de permis de construire, l'accès à l'électricité, la protection des investisseurs minoritaires, le paiement des impôts, le commerce transfrontalier, le respect des contrats et le règlement des procédures d'insolvabilité. L'agence de presse officielle *Xinhua* s'est félicitée que la Chine compte parmi les 10 économies ayant le plus progressé cette année. La Chine devance cette année plusieurs pays de l'Union européenne, dont la France (32^e), la Belgique (46^e), l'Italie (58^e) ou encore le Luxembourg (72^e). La Nouvelle-Zélande est le pays le mieux classé.

[Lire le rapport *Doing Business* de la Banque Mondiale](#)

Environnement des affaires : le Conseil des Affaires d'Etat publie la version définitive des mesures destinées à améliorer le climat des affaires

Le 22 octobre, par son annonce n°722, le Conseil des Affaires d'Etat a publié le texte définitif des mesures destinées à améliorer le climat des affaires, après son approbation le 8 octobre lors d'une réunion régulière. Ce texte contient un certain nombre de déclarations politiques (« réduire dans la plus grande mesure l'intervention du gouvernement l'allocation des ressources et les activités du marché »). Il introduit peu de réelles nouveautés au niveau réglementaire (interdiction aux agents gouvernementaux de donner pour instruction aux entreprises de contribuer à des objectifs politiques ; interdiction – par des moyens non précisés - aux banques commerciales de discriminer le secteur privé). En outre, le texte prévoit aussi que « la presse devrait faire la propagande sur les mesures et résultats du climat des affaires d'une manière précise et rapide », et que « malgré que l'Etat encourage une couverture par la presse du climat des affaires, les informations fausses sont interdites ». Dans des propos rapportés par le *South China Morning Post* le 23 octobre, M. Ning Jizhe, le vice-Président de la Commission nationale du développement et de la réforme (NDRC), a estimé que ce projet de texte avait reçu une réponse positive des négociateurs américains à Washington en début octobre : « *It is an open document and both sides exchange open documents* »... « *We were negotiating on an equal base. The reaction [from the US] was very good* ». Le texte définitif contient 72 dispositions par rapport aux 68 dispositions dans le projet originel, et entrera en vigueur le 1 janvier 2020.

[Lire les mesures définitivement adoptées \(en chinois\)](#)

Investissements entrants : consultation des Chambres de commerce étrangères sur les mesures de mise en œuvre de la Loi sur l'investissement étranger

Les autorités chinoises ont transmis à certaines Chambres de commerce étrangères installées en Chine, dont la Chambre de commerce de l'Union européenne (EUCCC), ainsi qu'au US-China Business Council, un projet de réglementation de mise en œuvre des dispositions de la Loi sur l'investissement étranger, votée en mars 2019 ([voir brèves du 18 mars 2019](#)). Celles-ci disposent d'une vingtaine de jours pour faire part de leurs commentaires sur ce texte provisoire, qui n'a pas été rendu public.



Interrogé par *CNBC*, le président de la Chambre de commerce européenne, Jörg Wuttke, a jugé ce projet de texte « *surprisingly accomodating to all concerns...we have* ». Le vice-président du US-China Business Council, Jake Parker, a quant à lui appelé les autorités à renforcer certaines dispositions, notamment en matière de protection des secrets industriels, d'interdiction des transferts forcés de technologie, ou d'accès aux marchés publics.

Retour au sommaire ([ici](#))

INDUSTRIE ET NUMERIQUE

Internet : la conférence internationale de Wuzhen sur l'internet en perte de vitesse

La sixième édition de la conférence de Wuzhen sur l'internet s'est tenue du 20 au 22 octobre 2019. Alors que l'édition 2017 de la conférence était parvenue à attirer Tim Cook (Apple) et Sudar Pichai (Google), son attractivité semble avoir terni depuis : malgré 1 500 participants en provenance de 80 pays, l'édition 2019 est seulement parvenue à attirer les dirigeants régionaux de Honeywell, Qualcomm, Intel, Cisco ou encore Microsoft. Inscrit au forum et confirmé en septembre 2019 par la Cyberspace Administration of China, co-organisateur de la conférence, Apple n'a finalement participé à aucune table ronde.

Alors que Xi Jinping s'était rendu sur place en 2015, le plus haut responsable chinois présent cette année était Huang Kunming, directeur du département de la propagande du Comité central du PCC. Dans son discours, Huang a notamment dénoncé la « mentalité de guerre froide » et le « comportement d'intimidation » qui, selon lui, entravent la confiance dans le cyberspace. Côté entreprises, Robin Li (Baidu), Jack Ma (Alibaba) et Lei Jun (Xiaomi) étaient présents. Lei Jun a notamment [annoncé](#) le lancement de plus de 10 smartphones 5G en 2020. Huawei et Megvii (reconnaissance faciale), deux entreprises ayant récemment intégré la « liste des entités » du Département du commerce américain, se sont par ailleurs vu [remettre un prix](#) en marge de la conférence.

Lancée en 2014 à Wuzhen, petite ville du Zhejiang, la World Internet Conference vise à promouvoir le modèle chinois en matière de gouvernance internet à l'international. Lors de la première édition de la conférence, un projet de déclaration conjointe défendant entre autres le concept de « cyber souveraineté » avait été [glissé sous la porte de la chambre d'hôtel des participants](#). Cette année, trois « think tank » chinois (dont le China Institute of Contemporary International Relations, [lié au Ministère de la sécurité d'État](#)) ont [publié un document](#) intitulé : « cyber souveraineté : théorie et pratique », dans lequel ils proposent la construction d'une « communauté de destin partagé » - antienne du président Xi Jinping - dans le cyberspace.

Malgré son absence de la conférence de Wuzhen, Tim Cook semble continuer à attacher une importance toute particulière au marché chinois. Le CEO d'Apple était à Pékin le 18 octobre pour y rencontrer le directeur Xiao Yaqing, directeur de l'Administration d'État pour la supervision du marché (SAMR). Il a également été nommé – pour un mandat de trois ans - Président du comité d'administration de l'école d'économie et de gestion de Tsinghua University. Plusieurs personnalités importantes dont notamment le vice-Premier ministre Liu He ou le gouverneur de la PBoC, Yi Gang, siégeaient au sein du précédent comité d'administration. Ce dernier avait par ailleurs reçu la visite de Xi Jinping en 2013 et 2017.

Numérique : des sénateurs américains appellent les services de renseignement à enquêter sur TikTok, première application chinoise à rencontrer le succès à l'étranger

Le 23 octobre, deux sénateurs américains ont adressé une lettre au directeur des renseignements nationaux (membre du cabinet du Président coordonnant les différents acteurs américains du renseignement) pour appeler ces derniers à enquêter sur les possibles risques posés par l'application TikTok (propriété de ByteDance) pour la sécurité nationale. Parmi les motifs de préoccupation des deux sénateurs : la collecte de données sur les utilisateurs américains ; la possible censure opérée par la plateforme ; la possibilité que TikTok puisse être utilisé comme vecteur d'une campagne d'influence pilotée par un Etat étranger.

Le 9 octobre 2019, le sénateur Républicain de Floride, Marco Rubio, avait déjà appelé le Département du Trésor américain à enquêter sur ByteDance (*voir brèves du 11 octobre*). ByteDance avait réagi en déclarant se conformer aux réglementations en vigueur aux Etats-Unis et héberger ses données localement ; le même mois, TikTok avait annoncé ne pas accepter de publicités contenant des messages politiques. L'entreprise a par la suite annoncé avoir embauché deux anciens membres du Congrès américain (Bart Gordon, Démocrate du Tennessee et Jeff Denham, Républicain de Californie) pour la conseiller sur sa politique de modération aux Etats-Unis.

Fondé par Zhang Yiming en 2012, ByteDance est un groupe technologique de services internet basé à Pékin et non cotée (elle serait soutenue par plusieurs investisseurs institutionnels tels que SoftBank, Sequoia Capital, KKR &Co ou encore General Atlantic). En 2019, l'entreprise est valorisée à 75 Mds USD, ce qui en fait la seconde licorne la mieux valorisée dans le monde. En juillet, l'entreprise revendiquait 700 M utilisateurs quotidiens. Au troisième trimestre 2019, le nombre de premiers téléchargements de TikTok a toutefois reculé (177 M téléchargements, en baissé de 4% en glissement annuel) – une première depuis le lancement de l'application.

Télécommunications : 86 000 stations de base 5G installées à travers le pays

Le 21 octobre, à l'occasion de la conférence internationale de Wuzhen, un vice-ministre du Ministère de l'industrie et des technologies de l'information (MIIT), Chen Yuxiong, a proposé un bilan préliminaire du déploiement de la 5G dans le pays. Le vice-ministre a ainsi annoncé que le réseau 5G avait été installé avec succès dans plusieurs grandes villes, citant comme exemples Pékin, Shanghai, Canton et Hangzhou. En outre, 86 000 stations de base 5G auraient été installées à travers le pays, le vice-ministre fixant un objectif de 130 000 d'ici la fin de l'année 2019. Ce chiffre est proche des objectifs annoncés par les trois principaux opérateurs du pays : China Mobile (50 000), China Unicom (50 000) et China Telecom (40 000) qui ont déclaré investir respectivement 24 Mds CNY (3 Mds EUR), 9 Mds CNY (1,1 Md EUR) et 8 Mds CNY (1 Md EUR) pour le déploiement de la 5G en 2019.

Ces investissements ont probablement pesé sur les résultats financiers des entreprises du secteur au cours des trois premiers trimestres 2019 : alors que leurs chiffres d'affaires ont stagné, China Mobile a présenté des bénéfices en baisse de 12,6% sur cette période tandis que ceux de China Unicom n'ont progressé que de 2%, contre 74,9% un an auparavant.

Encouragées par le gouvernement central, China Unicom et China Telecom, toutes deux des entreprises publiques, avaient annoncé en août dernier qu'elles déploieraient conjointement les stations de base 5G afin de réduire leurs coûts et de pouvoir proposer des abonnements à des prix réduits. Outre les trois géants nationaux, un nouvel acteur, China Broadcasting Network, a également obtenu du MIIT une licence commerciale pour le réseau 5G. Ses parts de marché devraient toutefois être bien inférieures à celles de ses concurrents.

Le réseau 5G devrait être opérationnel en Chine dès la fin de l'année 2019 dans plusieurs dizaines de villes (à commencer par Shanghai et Pékin) – en avance sur le calendrier initialement prévu (2020). Son développement devrait se poursuivre jusqu'en 2025 à l'échelle nationale. Ce déploiement est notamment facilité par la forte densité de bases 4G en Chine qui pourront aisément être reconditionnées pour relayer la 5G. Selon [Caixin](#), le MIIT a encouragé mardi 22 octobre les opérateurs télécoms à démonter progressivement leurs réseaux 2G et 3G afin de libérer des fréquences pour les réseaux 4G (qui couvrent, selon le MIIT, 98% des zones rurales en Chine) et 5G.

Retour au sommaire ([ici](#))

DEVELOPPEMENT DURABLE, ENERGIE ET TRANSPORTS

Développement durable : le Président chinois XI Jinping rappelle l'engagement chinois en faveur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à horizon 2030 des Nations unies

La Chine et plusieurs agences des Nations unies ont conjointement organisé le premier Forum sur le développement durable les 24 et 25 octobre à Pékin. Le Président chinois, M. XI Jinping, a adressé sa lettre de félicitations au Forum, rappelant que la Chine poursuit un développement économique de « haute qualité », entend intensifier la coopération « Sud-Sud » et promeut la mise en œuvre du Programme de développement durable à horizon 2030, y compris à travers une plus grande coordination avec l'Initiative des Nouvelles routes de la soie. En outre, la Chine souhaite également promouvoir l'idée d'une « communauté de destin pour l'humanité ».

Aussi, un rapport résumant la vision chinoise de la mise en œuvre du programme de développement durable à horizon 2030 a été rendu public lors de la cérémonie d'ouverture du Forum.

Développement durable : l'IAGF met en lumière la protection du Fleuve jaune et de sa biodiversité

L'Ambassade de France en Chine a accueilli le 21 octobre 2019 la 9^{ème} session internationale de l'association "Initiative pour l'avenir des grands fleuves" (IAGF) sur le thème de la protection de la biodiversité du Fleuve jaune. Elle a été inaugurée par l'Ambassadeur de France en Chine, M. Laurent BILI, l'Ambassadeur de l'Union européenne en Chine, M. Nicolas CHAPUIS, le Président de l'IAGF et académicien, M. Erik ORSENNA, M. LI Ge, Directeur général adjoint au Ministère des ressources en eau et Mme Elisabeth AYRAULT, PDG de la Compagnie nationale du Rhône. M. WANG Yi, membre de l'Académie chinoise des sciences, membre du Comité permanent de l'Assemblée nationale populaire, et M. ZHANG Yan, représentant Chine de l'IUCN ont également livré des discours sur le thème de la protection de la biodiversité en Chine.

Chaque semestre, l'association IAGF, association regroupant une vingtaine de membres représentants d'organismes de gestion de bassins venant d'une dizaine de pays, organise une session d'étude à l'invitation de l'un de ses membres. Ces sessions d'étude permettent de former des analyses et des échanges pluridisciplinaires entre politiques, gestionnaires, économistes et experts en environnement et en sciences sociales, sur un fleuve différent à chaque session : fleuve Sénégal, bassin Adour-Garonne, Maroni... Pour sa 9^{ème} session internationale, c'est le Fleuve jaune qui est au cœur des réflexions de ce groupe d'expert réuni du 21 au 25 octobre, à Pékin et à Zhengzhou dans la province du Henan.

Cet événement s'inscrit dans le cadre de l'Année franco-chinoise de l'environnement, initiative visant notamment à promouvoir la coopération bilatérale franco-chinoise en matière de protection de la biodiversité. Par ailleurs, la France et la Chine coopèrent également activement dans le domaine de l'eau au niveau institutionnel, principalement dans le cadre d'un projet de gestion intégrée des ressources en eaux dans le bassin de la Hai (Nord-est de la Chine) conduit par l'Office international de l'eau (OIEau) et le Ministère chinois des ressources en eaux.

Pour mémoire, la protection du Fleuve jaune est une priorité pour les autorités chinoises. Lors d'un déplacement à Zhengzhou le 18 septembre, le Président XI Jinping a érigé « la protection écologique et le développement de haute qualité du bassin du fleuve Jaune [en] stratégie nationale majeure ».



Transports : retour sur le « Programme pour construire un puissant pays des transports »

Le Comité central du Parti communiste chinois et le Conseil des affaires d'Etat ont publié le 24 septembre un « Programme pour constituer un puissant pays des transports ». Son élaboration aura duré près de 2 ans, sous l'égide du Vice-Premier ministre M. LIU He.

Ce programme définit neuf orientations majeures dans le domaine des transports d'ici 2050, incluant notamment le développement des technologies de pointe et de nouveaux moyens de transports (trains de marchandises à grande vitesse, véhicules intelligents...), le développement de la multimodalité, la numérisation du secteur, l'optimisation des coûts et le développement « vert ». Ce dernier volet couvre trois points : i) augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et développer une filière du recyclage des transports ; ii) promouvoir les nouvelles énergies propres (par exemple promouvoir l'utilisation de l'hydrogène dans les transports urbains), lutter contre la pollution des transports terrestres et maritimes et contrôler les bruits dans les grands aéroports ; iii) prendre en considération la restauration écologique et la protection de l'environnement dans les projets de construction des infrastructures.

[Voir le document complet en chinois](#)

HONG KONG et MACAO

Hong Kong : nouveau plan de soutien de 255 M USD à destination des acteurs du tourisme et des transports

Le gouvernement hongkongais a annoncé le 22 octobre des mesures de soutien ciblées, pour un montant de 2 Mds HKD (255 M USD), destinées aux professionnels du tourisme et du transport. Ces mesures comprennent des subventions sur les frais de carburant pour les taxis, minibus, véhicules commerciaux et utilitaires pour 170 M USD, et des baisses de loyers pour les parkings, restaurants et magasins locataires d'entités publiques (budget de 77 M USD). Le gouvernement a en outre annoncé le 23 octobre des subventions aux agences de voyage, allouées par voyageur, à hauteur de 13 M USD. L'Association Internationale du Transport Aérien (IATA) a récemment appelé le gouvernement hongkongais à proposer des aides aux compagnies aériennes touchées par la baisse du trafic aérien (-12,4% en d'août et -12.8% en septembre).

Croissance : les prévisions de croissance du FMI pour Hong Kong et Macao

Dans son rapport World Economic Outlook d'octobre, le FMI revoit à la baisse ses prévisions de croissance pour Hong Kong à 0,3% en 2019 et 1,5% en 2020. Pour Macao, ses prévisions s'établissent à -1,3% en 2019 et -1,1% en 2020.

Commerce extérieur : les exportations et importations de Hong Kong poursuivent leur contraction en septembre

Au cours des neuf premiers mois de l'année 2019, les exportations et importations hongkongaises de biens ont diminué de 4,6% et 6,5% respectivement par rapport à la même période l'an dernier. Au mois de septembre les exportations hongkongaises ont chuté de 7,3% et les importations de 10,3%.

Les échanges totaux avec la Chine ont baissé de 5,3% au cours des 9 premiers mois de l'année et de 6,8% en septembre.

Les échanges totaux avec les Etats-Unis se sont contractés de 8,8% sur les 9 premiers mois de l'année et de 20,2% en septembre.

Retour au sommaire ([ici](#))

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du S.E.R. (adresser les demandes à [pekin\[at\]dgtresor.gouv.fr](mailto:pekin[at]dgtresor.gouv.fr)).

Clause de non-responsabilité

Le SER s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : S.E.R. de Pékin et Service Economique de Hong Kong

Adresse : N°60 Tianzelu, Liangmaqiao, 3e quartier diplomatique, district Chaoyang, 100600 BEIJING – PRC, CP 100600

Rédigé par : Zilan Huang, Camille Bortolini, Furui Ren, Antoine Moisson, Pierre Martin, Antoine Bernez, Lianyi Xu, Maxime Sabourin

Revu par : David Karmouni, Orhan Chiali, Pierre Martin, Jean-Philippe Dufour, Valérie Liang-Champrenault

Responsable de publication : Jean-Marc Fenet